

# ASSOCIATION F. HITS RADIO

## INSCRIPTION EVENEMENT

Merci de préciser de quel évènement il s'agit.

### ■ Conditions de participation

Nous vous informons que le dossier doit être envoyé complet par voie postale.

**BROCANTE AU STADE GASTON PETIT, TARIF SPECIAL : 2€ le mètre au lieu de 3€**

Aucune activité de débit de boisson ne sera tolérés sauf producteurs de vins, d'alcools et de autres boissons non-commercialisés par la buvette associative.

Nom complet :

Adresse postale complète :

E-Mail :  Téléphone :

Date de naissance :        
J J M M Y Y

Je désire une facture  Oui  Non

### Informations durant l'évènement

Date de l'évènement

J J M M Y Y

Ville de l'évènement

Votre statut commercial

Particulier  Professionnels / Associations

Immatriculation du véhicule

Souhaitez vous garder votre véhicule ?  Oui  Non

Numéro de SIRET (pro) :

Nom de l'entreprise (pro) :

Produits vendus (tout le monde) :

Mode de paiement :  Chèque  Espèces  Carte Bancaire

### Votre emplacement

Avec électricité (Supplément à prévoir)

Sans électricité

Je souhaite avoir  mètres linéaires (2,00€ le mètre)

Soit un total de  € avec toutes mes options comprises

### Remarques

J'indique ma préférence de placement

### ■ Pièces complémentaires

Carte d'identité (pour tout le monde)  
KBIS et Assurance pro (pour les pros)

### ■ Pour plus d'infos :

F. HITS, 1 le bourg d'en bas 36170 Vigoux  
TEL : 09 71 18 27 18 | 07 56 98 41 15  
www.fhits.fr

### **Article 1 :**

La manifestation dénommée « Foire à la brocante Estivale de Châteauroux » organisée par l'Association F. HITS RADIO se déroulera à Châteauroux (36), Stade Gaston Petit, entre 06h30 et 19h00.

### **Article 2 :**

Le Vide greniers/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

**F. HITS RADIO - Service Événement**  
**1 le bourg d'en bas**  
**36170 Vigoux**

- Bulletin d'inscription rempli et le bordereau attestant sur l'honneur en bas du règlement intérieur
- Photocopie de la Carte d'Identité (Recto-Verso, pour tous les exposants particuliers et professionnels)
- Photocopie de la Carte Professionnelle + Kbis (pour les exposants professionnels)
- Photocopie de l'assurance multirisque (pour les exposants professionnels)
- Attestation sur l'honneur rempli, daté et signée (pour les exposants particuliers)

### **Article 3 :**

Les tarifs pour les emplacements sont fixés à :

(1 emplacement = 1 mètre = 2,00€) puis 2,00€ par mètre linéaire supplémentaire

L'électricité pourra être calculée au prorata de votre consommation et se fera sur devis spécifique

### **Article 4 :**

Le règlement des réservations se fera par chèque libellé à l'ordre de l'association F. HITS RADIO, par Carte Bancaire (sur TPE) ou en Espèces.

### **Article 5 :**

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

### **Article 6 :**

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

### **Article 7 :**

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

### **Article 8 :**

Les emplacements disponibles seront affectés au moment de la réservation par placement, cependant, les emplacements pourront également être affectés le jour de la manifestation par un placement par ordre d'arrivée.

### **Article 9 :**

L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers/brocante jusqu'à 17h00.

Tout emplacement réservé et non occupé à 07h45 sera considéré comme libre et pourra être affectés à nouveau dès 07h45 aux personnes n'ayant pas réservé sous réserve de disponibilité.

**Article 10 :**

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 11 :**

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de l'Indre dès la fin de la manifestation.

**Article 12 :**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 13 :**

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.

**Article 14 :**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser sans remboursement tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 15 :**

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 16 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de mauvaises conditions (météorologiques, sanitaires...)

**Article 17 :**

Tout exposant devra libérer son emplacement au plus tard à 19h00.

**Article 18 :**

Afin de garantir la tranquillité du voisinage, nous vous demandons de ne pas crier, et de mettre de la musique entre 6h30 et 8h00. Tout comportement anormal (violences, nuisances sonores, stationnement interdit...) sera notifié à la Police Municipale.

**Article 19 :**

Afin de garantir la sérénité de nos collaborateurs, nos exposants et nos visiteurs, tout comportement agressif et anormal donnera lieu à un signalement auprès de la Police Municipale et l'exclusion du contrevenant sera immédiat sans remboursement.

Afin de garantir la sécurité de tous et la sérénité de l'événement, des rondes de sécurité et de surveillance seront réalisés par les forces de l'ordre (Police Municipale, Police Nationale et Gendarmerie Nationale).



**BORDEREAU REPONSE A JOINDRE**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir accepté le règlement intérieur

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste de ne pas avoir effectué plus de 2

manifestations par an de même nature (pour les particuliers).

DATE DU JOUR

VILLE

SIGNEZ ICI